**Communiqué de presse, réseaux, maires**

**Une DREAL et une préfecture qui ne protègent pas les riverains de la centrale à enrobé de Lafenasse (81) dont la pollution est avérée.**
**Une DREAL qui valide, sur cette même centrale, une surveillance qui ne mesure… rien !**
**Pour les centrales de l'A69, les collectifs attendent une surveillance plus adaptée et des garanties de réactivité pour rassurer les populations.**

La DREAL Tarn-Aveyron (« gendarme » des centrales à enrobé) a connaissance de niveaux élevés de polluants dangereux rejetés par la centrale à enrobé de Lafenasse près de Réalmont. La préfecture et la DREAL ne demandent pourtant pas à l'exploitant de mettre en place des mesures correctives alors qu'elles ont toute latitude pour cela. N'en ont-elles pas le devoir ?

La DREAL s'est même servie de cette centrale pour laquelle de nombreux signalements de riverains existent pour valider un protocole de surveillance qui ne détecte… rien. Et elle préconise le déploiement de ce protocole pour surveiller les deux centrales à enrobés de Puylaurens et de Villeneuve-les-Lavaur.

**Comment croire que la DREAL protègera les riverains des pollutions des centrales ?**

Elle présente pourtant le protocole comme inédit. Si ce n'est pas totalement encadré par la loi, l'analyse des risques liés à l'intensité très importante du fonctionnement de ces centrales justifie tout à fait le déploiement d'une surveillance particulière. Et c'est le rôle de la DREAL de l'exiger de l'exploitant.

À condition que ce protocole soit adapté dans le choix des polluants recherchés, dans les méthodes d'analyses et dans la rapidité d'obtention des résultats. Tel quel, les premiers retours d'analyses ne seront disponibles qu'un mois après le début des mesures et ne permettront en aucun cas un retour à la normale rapide en cas de dérive.

En complément du dispositif imprécis et lent proposé, nous demandons notamment :
- que des mesures soit réalisées à proximité des écoles par un analyseur en continu sur certains polluants permettant de réagir au plus vite en cas de dérive de la qualité de l'air (une mesure toutes les 15 mn) comme le proposait l'organisme Atmo Occitanie dont le protocole a été finalement écarté après avoir été initialement retenu.
- que les résultats des analyses soient accessibles et diffusés immédiatement aux riverains
- que le préfet exige enfin des corrections <u>immédiates</u> en cas de dépassement des seuils de pollution.

Nous souhaitons que nos élus appuient ces demandes auprès de la DREAL et de la préfecture.

<u>Pour en savoir plus :</u> venez à la **REUNION PUBLIQUE** du **14/11/2025**.
Lieu : **Salle des fêtes du Faget – 20h30**